

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/PFD/475216
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2315 /s.527
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Verhoeven, 2. Implantation d'un relais de télécommunication supplémentaire en toiture d'un immeuble de logements.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par Bénédicte Annegarn)

En réponse à votre lettre du 11 octobre 2012 sous référence, réceptionnée le 18 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 octobre 2012.

La Commission est interrogée car l'immeuble de logements concerné se situe dans la zone de protection du pont du Jubilé, classé comme monument par arrêté du 19/04/2007. L'immeuble est également de belle facture et présente un intérêt patrimonial intrinsèque.

Le projet porte sur l'implantation d'un relais de télécommunication supplémentaire en toiture de ce dernier.

A l'examen des plans, il apparaît que l'intervention projetée aura un impact sur le pont du Jubilé au niveau du paysage urbain, et ne contribuera pas à la mise en valeur de l'immeuble concerné par la demande. Dans ce cas de figure, la CRMS recommande de profiter du projet pour améliorer la situation existante de manière à réduire l'impact visuel de l'installation existante.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle l'intervention projetée.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse et Mme S. Valcke, et par mail à Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans, Mme Bénédicte Annegarn
- Concertation de la Ville de Bruxelles